



*Intégration régionale
Un renouveau dicté par
la nécessité* 1

*Transformation
Tout est bon dans le bananier* 3

*Microcrédit
Les petits prêts font la différence* 4

EN BREF 6

REPÈRES 10

PUBLICATIONS 11

ENTRE NOUS 14

POINT DE VUE
*Entreprise rurale
Semer les graines du succès* 16

Site Web : spore.cta.int



Dans ce numéro

*Les petits ruisseaux
font les grandes
rivières, dit-on.*

De même, des petites sommes prêtées aux agriculteurs les plus démunis peuvent faire la différence en zone rurale en stimulant l'entreprise : c'est le pari du microcrédit. Le succès tient aussi à une bonne idée, comme le rappelle notre article sur les produits dérivés du bananier. Et à une bonne dose de foi et d'énergie, c'est le Point de vue de Salmi Kaulinge qui retrace avec humour son parcours de chef d'entreprise et ses débuts modestes dans la cuisine familiale. De la foi et de l'énergie, il en faut également à l'échelle de toute une communauté pour avancer à pas comptés dans les négociations commerciales et politiques. L'intégration régionale est un exemple du long travail auquel les pays ACP se sont attelés pour consolider leur développement dans le contexte de la mondialisation.



Photos : © Joëlle Sénégal

Intégration régionale

Un renouveau dicté par la nécessité

La négociation d'accords de libre-échange avec les grands blocs commerciaux, et plus particulièrement avec l'Union européenne, relance aujourd'hui les communautés économiques régionales ACP. Reste à voir si la mise en place de ces accords se traduira dans les faits par un renforcement du commerce intra-régional.

Les processus d'intégration régionale se sont accélérés ces dernières années. Le lancement en 2002 des négociations des Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP sur une base régionale et non plus nationale a contribué à remettre en avant la question des intégrations régionales, même si celle-ci figurait depuis longtemps au menu des discussions sur les stratégies de développement économique de ces pays.

Les plus anciennes communautés économiques régionales ACP ont vu le jour il y a plus de trente ans. Elles visaient à faciliter et à intensifier le commerce entre les pays membres, en particulier des produits agricoles et agroalimentaires, leurs principales ressources. Les résultats sont toutefois bien

en deçà des attentes. Selon la Commission économique africaine (ECA), le pourcentage du commerce intrarégional sur l'ensemble des échanges est de 9 % en Afrique occidentale et seulement de 4 % en Afrique centrale. Il est de 12 % dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la région la plus avancée. En comparaison, dans l'UE, plus de la moitié des échanges commerciaux se font entre pays membres. Dans la Communauté économique d'Afrique centrale (CEMAC) et dans la Commission de l'océan Indien (COI), les échanges ont même officiellement diminué ces dix dernières années. Au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) aussi, les échanges restent faibles, car les îles ont des productions similaires. Partout, le



Marché de Karsimoro au Burkina : des oignons en partance pour la Côte d'Ivoire

commerce international l'emporte largement sur le commerce régional, même si les chiffres officiels ne recouvrent pas toutes les transactions entre les pays, dont une large partie reste informelle.

Moins de taxes, autant de tracasseries

Pourtant, les taxes douanières ont été supprimées à l'intérieur des entités qui, comme l'UEMOA, ont instauré des unions douanières. Ou elles sont en passe de disparaître, comme le prévoient la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA). Cependant, des obstacles non tarifaires freinent le plus souvent les échanges régionaux, en particulier de produits frais périssables. La multiplication des tracasseries sur les routes – près de 30 contrôles entre Dakar et Bamako –, le piteux état de celles-ci ou même leur inexistence dans certains pays expliquent en partie ces mauvais résultats.

Bien souvent, les avancées vers le libre-échange sont aussi entravées par le manque de volonté politique. De nombreux États rechignent à supprimer les taxes douanières qui fournissent une part importante des ressources des budgets nationaux. Les pays ACP sont d'ailleurs préoccupés par la baisse des droits de douane sur les importations en provenance d'Europe qu'induit la mise en place des APE à partir de 2008.

Enfin, les différences saisonnières de production ou de niveau de sécurité alimentaire ne suffisent pas toujours pour stimuler les échanges entre pays d'une même région. Seules les différences de politiques commerciales ou monétaires jouent un rôle, comme entre le Bénin et le Nigeria. Néanmoins, au moins institutionnellement, de nombreux progrès ont été faits pour libéraliser les échanges dans les entités régionales ACP. En

Afrique, l'objectif est d'aboutir en 2028 à un marché commun unique sur le continent.

Parallèlement, d'autres processus d'intégration régionale sont à l'œuvre pour améliorer les conditions de vie des ruraux et la productivité agricole. Des systèmes d'information régionaux favorisent l'alerte rapide, en cas d'épizootie par exemple, ou les échanges de données que ce soit sur la sécurité alimentaire ou sur la lutte contre les ravageurs. D'autres initiatives sont en cours comme le système d'information sur les marchés en Afrique de l'Ouest, qui devrait faciliter les transactions en faisant circuler l'information sur les prix et sur la disponibilité des produits dans la région.

Des politiques agricoles communes

L'intégration régionale à travers l'élaboration de politiques agricoles communes apparaît comme un des faits marquants de ces dernières années. L'exemple le plus récent est celui de la Politique agricole commune ouest-africaine (ECOWAAP), adoptée en janvier 2005 par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique de l'Ouest. C'est un vaste programme qui demande d'harmoniser les procédures d'accès à la terre, la gestion des ressources naturelles, les aides apportées aux agriculteurs, l'accès au crédit...

L'amélioration des infrastructures régionales est un autre élément crucial. Dans la CEMAC, plusieurs routes sont en construction pour faciliter la circulation dans la région. En Afrique de l'Est, le projet de corridor routier Mombasa-Nairobi-Addis-Abeba va bientôt démarrer. Selon le Fonds africain de développement, il devrait faire augmenter de 500 % les échanges dans la région.

Si ces efforts d'intégration sont nécessaires, il semble toutefois que les marchés

régionaux n'offrent pas de débouchés suffisants et rémunérateurs pour développer le tissu économique des pays ACP. C'est pourquoi ces pays cherchent aussi à maintenir ou à conquérir des marchés d'exportation pourvoyeurs de devises, en Europe, en Amérique et en Asie.

Il ne s'agit pas pour eux de choisir entre marché régional et marché international, mais plutôt de constituer des marchés régionaux solides avant de libéraliser les échanges avec l'extérieur et en particulier avec des blocs commerciaux du Nord. C'est sur ce sujet que porte aujourd'hui l'essentiel des discussions entre l'UE et l'Afrique, l'UE considérant que les APE seront un moteur de l'intégration régionale.

Multiplicité des blocs régionaux

Mais le choix des communautés régionales est délicat. En Afrique, il existe quatorze groupements régionaux : la moitié des pays appartiennent à deux groupements et vingt pays à trois. En Afrique australe, les pays de la SADC sont ainsi scindés en deux groupes qui négocient séparément. Aux Caraïbes, l'UE négocie avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), qui regroupe huit États mais fait partie elle-même du CARICOM, lequel en compte quinze et participe aussi aux pourparlers sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)... Dans la région du Pacifique, l'UE soutient la mise en place de la zone de libre-échange (PICTA) avec qui elle négocie les APE en tant que groupe ACP-Pacifique. Ces îles font aussi partie de l'Accord sur le renforcement des relations économiques entre les pays du Pacifique (PACER) qui comprend la Nouvelle-Zélande et l'Australie, dont elles dépendent en grande partie économiquement.

Les différences de développement économique au sein des groupements régionaux posent aussi des difficultés. Les pays les moins avancés ont déjà accès au marché européen en franchise totale de droit. Une fois les APE conclus, ils risquent de ne pas pouvoir se protéger de la concurrence des produits importés. Actuellement, déjà bon nombre d'agriculteurs de la CEDEAO estiment trop bas le tarif extérieur commun (TEC) en place au sein de l'UEMOA. Certains États sont donc réticents à l'adopter.

Selon un rapport récent de la commission parlementaire du Royaume-Uni sur le développement international, le délai prévu par l'UE avant l'ouverture des marchés ACP – moins de trois ans – est beaucoup trop court pour permettre aux entités régionales d'être suffisamment fortes pour se défendre contre la concurrence extérieure. Les textiles chinois qui mettent à mal les industries locales européennes depuis l'ouverture des marchés, début 2005, montrent combien il est difficile, même aux entités régionales les mieux organisées, de se protéger.

Mais les pays ACP ont-ils le choix ?

Voir *Repères* page 10